

Délibération du Conseil Municipal - Séance du 18/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	11	11

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
11	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 22/09/2025
Mise en ligne sur le site internet le 22/09/2025

L'an 2025, le 18 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/09/2025.

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusés : M. COLIN Pascal

A été nommé secrétaire : Mme THIROT Sylvie

D25_029 – Etat de l'assiette 2026

Monsieur le maire donne lecture de la lettre de M. BURKHART de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assieoir en 2026 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Parcelle	Nature de la coupe	Estimation du volume total (m3)	Surface (ha)	Coupe réglée	Mode de commercialisation
1, 2, 3, 15A	AMEL	25 m3/ha	15.74	OUI	Affouage
7A, 7B, 8A, 8B, 8C	AMEL	25 m3/ha	10.95	OUI	Vente sur pied

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

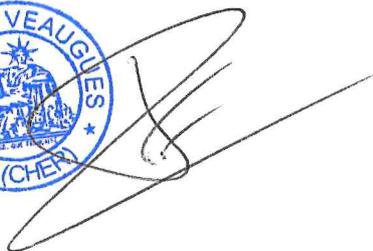
- **APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année présentée ci-dessus et leur mode de commercialisation.
- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Les bois d'affouage, houppiers, taillis et arbres de qualité chauffage, seront délivrés sur pied. Le conseil municipal désigne GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied, les personnes suivantes :

- Mme Christelle DESIEAUX
- M. Dominique JOULIN
- M. Jean-Yves PELÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 19/09/2025
Le Maire,
Jean-Yves PELÉ



Le secrétaire,
Mme THIROT Sylvie

